ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 67368

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de condamnations prononcées au titre de l'article L. 222-23 du code pénal pour l'année 2008.

Texte de la réponse

En 2008, 325 condamnations pour viol ont été inscrite au casier judiciaire national.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67368
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12191
Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3122